

Police Montée Canadienne.—Ce corps, dont les quartiers généraux sont à Ottawa, a des détachements au Manitoba, dans la Saskatchewan, l'Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon, en Colombie Britannique, dans Ontario, Québec et les provinces maritimes. Ses opérations pendant les années terminées le 30 septembre 1919 et 1920, sont décrites dans les rapports des Commissaires pour ces années. Au 30 septembre 1920, (tableau 28), ses effectifs comptaient 73 officiers, 1,598 sous-officiers et hommes, plus 942 chevaux, soit une augmentation de 13 officiers, 58 sous-officiers et hommes et 109 chevaux sur l'année précédente. Antérieurement au 1er février 1920, ce corps portait le nom de "Police Montée du Nord-Ouest", une loi (10 George V, chap. 28) a changé son nom et transporté son siège à Ottawa.

28.—Effectifs et détachements de la Police Montée Canadienne, au 30 septembre 1920.

Rang.	Personnel des quartiers généraux.	Colombie Britannique.	Alberta.	Saskatchewan.	Manitoba.	Territoires du Nord-Ouest.	Territoire du Yukon.	Ontario.	Québec.	Provinces Maritimes.	Total.
Commissaire.....	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Sous-commissaires.....	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	3
Surintendants.....	3	-	3	3	1	-	1	2	1	-	14
Inspecteurs.....	4	9	11	9	5	2	2	8	1	1	52
Chirurgiens.....	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	2
Vétérinaires.....	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Sergents d'état-major.....	6	9	11	15	5	-	5	7	2	1	61
Sergents.....	10	21	22	35	12	4	1	26	1	3	135
Caporaux.....	12	38	47	44	20	1	7	28	-	-	198
Constables.....	17	168	177	269	114	7	28	262	3	20	1,065
Constables surnuméraires.....	17	11	29	22	3	2	4	51	-	-	139
Total.....	72	257	300	400	160	16	48	384	9	25	1,671
Chevaux.....	-	182	238	224	116	-	13	169	-	-	942
Chiens.....	-	-	-	-	20	64	29	-	-	-	113

STATISTIQUES JUDICIAIRES ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

Les statistiques de la criminalité au Canada sont colligées et publiées annuellement par le Bureau Fédéral de la Statistique, en vertu de la Loi de la Statistique de 1918, (8-9 Geo. V, chap. 43). Elles couvrent une période annuelle se terminant le 30 septembre et les plus récentes sont celles de 1919. Elles comportent deux grandes divisions: (1) les crimes et délits et (2) les contraventions, la première embrassant non seulement les causes portées devant les cours d'assises mais aussi celles jugées par les magistrats siégeant au criminel, et la seconde catégorie constituée par toutes les causes de peu de gravité, soumises aux juges de paix en vertu de la loi sur les procès sommaires.

Crimes et délits.—Le tableau 29 indique le nombre des accusations, celui des condamnations et le pourcentage des acquittements, par provinces, pour les années 1917, 1918 et 1919. Au cours de l'année terminée le 30 septembre 1919, l'on compta 23,021 accusations et 18,396 condamnations pour crimes et délits commis au Canada, au lieu de 21,747 poursuites et 17,370 condamnations en 1918, soit une augmentation de 1,274 (ou 5.86 p.c.) accusations et 1,026 (ou 5.91 p.c.) condamnations prononcées.